COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Responsible Mining Index 2018 met en évidence les meilleures pratiques des grandes entreprises minières et pointe ce qu'il leur reste à accomplir

Le 11 avril 2018

Le lancement du Responsible Mining Index 2018, qui couvre les entreprises produisant 25 % de tous les minéraux exploités au niveau mondial, a lieu aujourd'hui à Genève, en Suisse. Voici quelques-unes des principales conclusions du rapport :

- La grande majorité des entreprises minières évaluées ont adopté des politiques ou des pratiques responsables sur plusieurs problématiques économiques, environnementales, sociales et de gouvernance (EESG). Pour autant, très peu d'entreprises interviennent de façon systématique sur un ensemble de questions clés.
    - Les actions sont insuffisantes, voire inexistantes, y compris sur des problématiques dont on pourrait attendre des entreprises qu'elles s'en emparent, comme le suivi des impacts de l'exploitation minière sur les enfants, la question de savoir si les réclamations des communautés font l'objet d'un traitement approprié ou le fait de vérifier que les salaires des travailleur·euse·s respectent ou dépassent le salaire de subsistance.
    - Trop souvent, les entreprises ne mettent pas en pratique certains de leurs propres engagements politiques en faveur d'une activité minière responsable, tels que la gestion des problèmes liés aux droits humains.
- Il est important de noter que peu d'entreprises assurent le suivi du niveau d'efficacité de leur gestion des problématiques EESG, et elles sont encore moins nombreuses à pouvoir démontrer qu'elles travaillent à améliorer leur performance dans ce domaine.
    - En parallèle toutefois, les entreprises prouvent collectivement qu'il est possible de pratiquer une activité minière responsable dans bien des domaines et qu'il existe de très bons exemples de meilleures pratiques, qui sont des modèles utiles pour d'autres entreprises.
- L'adoption à plus grande échelle des pratiques existantes pourrait permettre, entre autres, au secteur minier de répondre aux attentes de la société.

Le Responsible Mining Index (RMI) 2018 vise à encourager l'amélioration continue d'une activité minière responsable et à soutenir les meilleures pratiques et l'apprentissage. Le RMI couvre 30 grandes entreprises minières qui, ensemble, exploitent plus de 700 mines dans plus de 40 pays et représentent un quart de la production mondiale des produits minéraux exploités.

Le Responsible Mining Index 2018 est le premier rapport d'une initiative pluriannuelle de la Responsible Mining Foundation. Le RMI évalue et compare des politiques et des pratiques d'entreprise sur six problématiques EESG différentes : le développement économique, la conduite entrepreneuriale, la gestion du cycle de vie, le bien-être des communautés, les conditions de travail et la responsabilité environnementale. En tant qu'évaluation fondée sur des éléments probants, le RMI permet de déterminer dans quelle mesure les entreprises sont capables, non seulement de revendiquer, mais aussi de démontrer qu'elles ont mis en place des politiques et des pratiques responsables. Dans le but de soutenir la transparence

et les principes des données ouvertes, les résultats du RMI ainsi que les sources d'information utilisées dans l'évaluation sont publiés gratuitement en tant que bien public.

Les résultats du RMI montrent qu'une activité minière responsable est un but réaliste - c'est possible. Si une seule entreprise avait obtenu les meilleurs scores réalisés pour chaque indicateur, elle aurait obtenu plus de 70 % du score maximal qu'il est possible d'atteindre. Les résultats révèlent également qu'un vaste panel d'entreprises ont adopté des pratiques responsables sur des problèmes spécifiques. En effet, quelque 19 entreprises sur les 30 figurent parmi les dix plus performantes pour au moins une des problématiques abordées par le RMI. Plusieurs meilleures pratiques ont par ailleurs été identifiées, y compris sur des problématiques pour lesquelles les performances sont généralement faibles, telles que la prise en compte des besoins des catégories vulnérables de personnes au sein des communautés affectées par l'exploitation minière. Tous ces résultats soulignent le fort potentiel d'une amélioration continue basée sur des pratiques existantes déjà éprouvées par plusieurs entreprises.

D'un autre côté, les résultats révèlent que les pratiques actuelles présentent plusieurs limites importantes. Les entreprises ont tendance à prendre des engagements politiques sans toujours les accompagner d'actions systématiques et efficaces à l'échelle de l'entreprise. Ce constat vaut également pour les thématiques sur lesquelles des engagements sont couramment pris et attendus, telles que les droits humains et la santé et la sécurité au travail. On observe en outre une certaine contradiction entre l'ampleur et la persistance des impacts négatifs graves et la généralisation de ces engagements. Par exemple, les accidents mortels des travailleur·euse·s et les violations des droits humains figurent parmi les impacts négatifs les plus fréquemment rencontrés dans l'analyse du RMI. Ce constat démontre nettement que les engagements fermes des entreprises ne sont pas toujours suivis d'effet et que celles-ci doivent clairement mener des actions plus efficaces.

En général, les entreprises ne portent pas suffisamment d'attention systématique au suivi de leur performance sur les problématiques EESG ni à leur reporting auprès des autres parties prenantes, y compris les communautés affectées par les activités minières. Cette absence de démarche de la part des entreprises visant à « connaître et faire connaître » leur performance est particulièrement visible à l'échelle des sites miniers. La grande majorité des 127 entreprises minières évaluées ne fournissent pratiquement aucune donnée sur les thématiques clés qui intéressent directement les communautés locales, les travailleur·euse·s et les autres parties prenantes. Cela inclut les informations sur la manière dont les sites gèrent l'emploi local, les achats locaux, les réclamations, l'utilisation de l'eau et les impacts sur la biodiversité. En l'absence d'un partage ouvert de ce type de données, il est très difficile pour les entreprises d'établir une relation de confiance avec les communautés locales. Néanmoins, quelques entreprises et sites miniers montrent la voie en mettant en pratique les principes des données ouvertes pour veiller à ce que les communautés locales aient facilement accès aux informations déclarées et qu'elles puissent les comprendre et les utiliser sans difficulté.

Les lacunes en matière de reporting public constituent très certainement l'un des principaux facteurs limitant le score obtenu par les entreprises dans l'évaluation du RMI. Les performances pourraient être nettement plus élevées si les entreprises étaient plus transparentes quant à leur gestion des problématiques EESG. Une plus grande ouverture permettrait par ailleurs de renforcer le partage de connaissances et l'échange de bonnes pratiques.

« Avec le lancement du Responsible Mining Index 2018, nous aspirons à créer une base de connaissances solide, ouverte à tous et favorisant les meilleures pratiques et l'apprentissage dans tout le secteur minier. Nous allons poursuivre notre collaboration avec

toutes les parties prenantes pour soutenir une activité minière responsable et encourager un dialogue constructif entre les entreprises et les parties prenantes – qu'il s'agisse des communautés installées autour des sites miniers ou des grands investisseurs institutionnels », a déclaré Hélène Piaget, directrice générale de la Responsible Mining Foundation.

Note de la rédaction

LA RESPONSIBLE MINING FOUNDATION

La Responsible Mining Foundation (RMF) défend le principe que l'activité minière devrait renforcer l'économie, améliorer la vie des populations et respecter l'environnement des pays producteurs, en particulier dans certaines des régions les plus pauvres du monde, tout en s'assurant que les entreprises minières bénéficient également de leurs activités de manière équitable et viable.

La RMF définit l'activité minière responsable comme respectant et protégeant visiblement les intérêts des populations et l'environnement, et contribuant de manière perceptible et équitable au développement économique global du pays producteur.

L'objectif de la Responsible Mining Foundation est d'encourager l'amélioration continue d'une activité minière responsable dans les grandes entreprises qui exploitent les minéraux et les métaux sur un ensemble de problématiques économiques, environnementales, sociales et de gouvernance (EESG). À cette fin, la RMF met l'accent sur la recherche, l'implication des parties prenantes et la publication transparente des méthodologies, des résultats et des données pertinentes, sur la base des principes des données ouvertes.

La RMF aborde son travail et ses activités de recherche du point de vue de ce que la société dans son ensemble peut raisonnablement attendre des entreprises minières sur les questions économiques, environnementales, sociales et de gouvernance.

LE RAPPORT DU RMI 2018

Le rapport du RMI 2018, en pièce jointe du courriel d'accompagnement, est un résumé de haut niveau du travail de recherche et des conclusions. Des informations plus détaillées sur les entreprises et les sites miniers évalués peuvent être consultées et téléchargées sur le site Internet du RMI dès le jour du lancement (le 11 avril 2018). Une bibliothèque regroupant près de 2 000 documents utilisés dans le cadre de l'évaluation est également mise à disposition.

CADRE ANALYTIQUE

Un graphique de présentation du cadre analytique figure en pièce jointe du courriel d'accompagnement.

Les six problématiques comprennent 73 indicateurs individuels, répartis en trois catégories :

- Les indicateurs de la catégorie Engagement évaluent la mesure dans laquelle les entreprises ont : (i) formalisé leurs engagements sur des questions spécifiques ; (ii) défini des responsabilités et des obligations de rendre compte pour la mise en œuvre de ces engagements ; et (iii) affecté les ressources financières et humaines permettant de mettre en pratique ces engagements ;
- Les indicateurs de la catégorie Action évaluent la mesure dans laquelle les entreprises ont développé des approches systématiques pour aborder des questions spécifiques et pour publier des informations sur les aspects essentiels de leurs activités ;
- Les indicateurs de la catégorie Efficacité évaluent la mesure dans laquelle les entreprises assurent le suivi et font état de leur performance sur des problèmes spécifiques, et démontrent une amélioration continue vis-à-vis de ces questions.

En outre, six indicateurs à l'échelle des sites miniers ont été utilisés pour évaluer les 127 sites miniers sélectionnés sur les achats locaux, l'emploi local, les mécanismes de réclamation des communautés, les mécanismes de réclamation des travailleur·se·s, la gestion de la qualité et de la quantité d'eau et la gestion de la biodiversité.

NOTATION

Les résultats des entreprises sont présentés en lien avec : (1) le score maximal qu'il est possible d'atteindre (sur 6) ; et (2) les meilleures pratiques actuelles de toutes les entreprises évaluées, prises ensemble. La valeur de référence des meilleures pratiques actuelles est la somme des meilleurs scores obtenus pour l'ensemble des indicateurs, en prenant en compte les résultats de toutes les entreprises.

PRINCIPES CLÉS DU RMI

En examinant les résultats du RMI, il est important de garder à l'esprit les points suivants :

- Le RMI propose une évaluation fondée sur des éléments probants. Cela signifie que les entreprises doivent être en mesure de prouver qu'elles ont mis en place des politiques et des pratiques pour répondre aux problématiques couvertes par le RMI. Pour les entreprises dont les résultats sont faibles sur l'ensemble des problématiques abordées par le RMI, très peu d'éléments probants ont pu être trouvés. Par conséquent, des scores peu élevés peuvent être le reflet d'un niveau de reporting public limité en matière de politiques et de pratiques entrepreneuriales.
- Les résultats du RMI offrent un aperçu instantané de l'état des politiques et des pratiques pertinentes au moment de l'évaluation (mi-2017), sur la base des dernières informations disponibles à ce moment-là.
- Les critères de l'évaluation du RMI sont principalement qualitatifs. Par conséquent, les toutes petites différences de scores entre entreprises ne doivent pas être perçues comme significatives, au vu de la marge d'erreur potentielle, malgré l'élaboration rigoureuse des critères d'évaluation lors de l'analyse des résultats.

LIMITES DU RMI

- Bien que le RMI recherche des éléments probants démontrant l'amélioration continue des entreprises, il ne cherche à pas mesurer les résultats concrets (positifs ou négatifs) obtenus sur les problématiques EESG. En effet, évaluer la performance des entreprises de cette façon serait hautement problématique, puisque les résultats ne sont pas directement comparables entre les entreprises : ils dépendent par exemple de la quantité et de la taille des sites miniers d'une entreprise, de leurs niveaux d'exploitation et des conditions économiques, environnementales, sociales et de gouvernance de la région environnante.
- Le RMI évalue la manière dont les entreprises appliquent leurs propres exigences et processus à l'ensemble de leurs activités et opérations. Toutefois, le RMI n'examine pas en détail comment les pratiques varient d'un site minier à l'autre au sein de la même entreprise. Les évaluations des sites miniers proposent des exemples de ce phénomène de variations intra-entreprise, mais une évaluation complète exigerait un échantillon bien plus important de sites et d'indicateurs à l'échelle des sites miniers, ainsi que des vérifications sur le terrain.
- Le RMI reconnaît, mais sans chercher à la mesurer, l'influence des institutions externes sur le comportement des entreprises, telles que les lois et réglementations mises en place par les gouvernements des pays producteurs, les conditions

imposées par les investisseurs ou les cadres et standards définis par des initiatives volontaires.

- Le rapport du RMI est publié à titre d'information uniquement et n'est nullement destiné à un usage promotionnel. Ce rapport ne fournit aucun conseil ni recommandation sur le plan comptable, juridique, fiscal ou propre aux investissements, et il ne constitue ni une offre ni un démarchage en vue de l'achat ou de la vente d'instruments financiers d'aucune sorte. Pour comprendre pleinement la méthodologie du Responsible Mining Index 2018, il convient de consulter les sections correspondantes du site Internet.

Des graphiques supplémentaires sont joints au courriel d'accompagnement.